

2010

RAPPORT AU PREMIER  
MINISTRE (SYNTHÈSE)

LUTTER CONTRE LE RACISME  
SUR INTERNET

Isabelle FALQUE-PIERROTIN

Conseillère d'État  
Présidente du Forum des  
droits sur l'internet

## I - Éléments de synthèse

---

Les événements ayant eu lieu à Gaza au début de l'année 2009 ont donné lieu sur le territoire national à un certain nombre de manifestations dont plusieurs ont été ternies par des débordements racistes ou antisémites.

Cette situation a alimenté les débats du Comité interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme qui s'est tenu le 17 janvier 2009 et a conduit le Premier ministre à confier à Isabelle Falque-Pierrotin, présidente du Forum des droits sur l'internet, et au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), deux missions pour évaluer la situation de l'internet et de l'audiovisuel eu égard au risque de propagation des tensions racistes générées par le conflit israélo-palestinien ; plus généralement, pour apprécier les moyens de lutte contre l'expression raciste dans l'espace médiatique.

Le rapport de Mme Falque-Pierrotin a été remis au Premier ministre le 21 janvier 2010.

### **La méthode qui a été retenue dans ce rapport est résolument empirique :**

Elle ne vise pas à théoriser le phénomène ou à défendre l'une ou l'autre cause, sauf celle de la tolérance et de la dignité humaine. Elle a souhaité prendre la mesure du phénomène en rencontrant largement les acteurs publics et privés de la lutte contre ces contenus ; en se comportant également comme n'importe quel internaute et constatant les contenus ou services offerts en ligne. Elle a voulu proposer des solutions réalistes et adaptées aux spécificités d'internet.

### **Le constat sur l'ampleur du phénomène raciste en ligne est le suivant :**

Tout d'abord, l'internet est bel et bien un moyen de véhiculer, aisément et en masse, une pensée ou une expression à caractère raciste. Ainsi, les messages, commentaires et contenus de cette nature se trouvent aisément sur la toile. Toutefois, il n'est pas possible de conclure à une augmentation tendancielle de ces contenus, mais plutôt à l'existence de « pics » d'activité, tant l'expression raciste sur internet se nourrit de l'actualité.

Deuxième élément d'importance, il n'existe pas une uniformité dans le discours raciste qui s'exprime sur internet. Il convient d'opérer une distinction très nette entre la mise en ligne de contenus politisés, construits, correspondant à une véritable propagande élaborée par des groupuscules plus ou moins hiérarchisés parfois localisés à l'étranger, d'une part, et les expressions d'un racisme plus « ordinaire », œuvre d'internautes se sentant légitimés dans leur discours par le relatif anonymat d'internet, d'autre part.

Il est donc primordial de ne pas chercher à lutter contre le racisme comme un tout, mais de comprendre chacune de ses composantes afin d'élaborer une réponse adaptée à la diversité des situations.

### **Concernant les outils de lutte, la France est particulièrement bien dotée même si elle doit être particulièrement vigilante sur un certain nombre de points :**

L'arsenal législatif et réglementaire français de lutte contre le racisme s'est en effet régulièrement enrichi depuis quelques années et il est probablement le plus complet en Europe. Ce dispositif est en revanche insuffisamment mobilisé et doit être adapté aux spécificités de l'internet.

En particulier, les outils de mesure statistiques du phénomène détenus par les administrations publiques ne sont pas performants et ne permettent pas d'établir des liens corrects entre les ressources des différents services.

De même, la mise en œuvre de la plate-forme de signalement Pharos du ministère de l'Intérieur est une avancée réelle mais elle doit s'accompagner d'efforts financiers et humains supplémentaires afin que ce dispositif soit mieux connu des internautes et puisse faciliter l'action des services de police.

L'action des associations compétentes sur ces questions est quant à elle primordiale mais les moyens financiers limités de celles-ci les conduisent à se concentrer sur les cas de racisme les plus graves au détriment du racisme « ordinaire », sans que l'internet ne soit toujours une priorité.

Les entreprises, enfin, appliquent de façon assez souple les obligations de signalement et de transmission aux autorités publiques, qui sont les leurs au regard de la loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique ; ces pratiques conduisent à minorer l'importance du phénomène.

## **II - Le plan d'action proposé par le rapport**

---

Le rapport préconise un véritable plan d'action mobilisant l'ensemble des acteurs de la chaîne et articulant leurs outils d'action.

Certains pourront dire que chacune de ces mesures est modeste ; qu'un tel enjeu nécessiterait une action plus spectaculaire.

**Mis en œuvre, ce plan illustre cependant que le pilotage de l'internet est possible, que c'est une affaire collective entre acteurs publics et privés et que la coopération internationale doit se développer.**

Le plan s'articule autour de trois objectifs principaux :

En premier lieu, améliorer la mesure du phénomène en favorisant l'adoption d'un référentiel commun au sein des administrations, en permettant une meilleure coordination des services et de ceux-ci avec les associations, en renforçant le rôle de l'Office central de lutte contre la criminalité aux technologies de l'information et de la communication (OCLCTIC) comme pivot central du dispositif et en lui donnant les moyens de son action.

En deuxième lieu, éviter la banalisation de l'expression raciste en orientant la politique pénale, non seulement vers les cas les plus graves mais aussi vers la condamnation du racisme « ordinaire », en faisant connaître les condamnations, en améliorant le signalement et, surtout, en développant une réelle politique d'éducation au média à destination des jeunes.

En troisième lieu, agir à l'international pour éviter l'évasion vers des paradis internet. À ce titre, une action à destination des USA, qui hébergent une part importante des contenus racistes, est prioritaire afin qu'ils ratifient le protocole additionnel à la convention cybercriminalité et que puisse être élaboré avec les intermédiaires techniques, américains comme français, un code de bonne conduite commun pour lutter contre le racisme sur internet.

### **III - Les suites du rapport**

---

Le Premier ministre s'est déclaré particulièrement intéressé par les conclusions du rapport. Après avoir réaffirmé sa préoccupation face au risque de banalisation du discours raciste et antisémite sur le réseau internet, il a souligné la pertinence des propositions de Mme Falque-Pierrotin, qui tiennent compte des réalités de l'internet et de son fonctionnement.

Il a chargé les ministres compétents de mettre en œuvre les propositions qui les concernent et veillera à coordonner leurs actions. Une première réunion entre les administrations concernées a eu lieu début avril 2010.